



Analyse nationale des risques de non-conformités sur les exigences du Référentiel FSC® pour la gestion responsable des forêts françaises

Présentation de l'approche par le risque et de sa mise en œuvre sur le terrain



Préambule

Le référentiel FSC pour la gestion responsable des forêts françaises sur lequel s'est basée l'analyse nationale des risques de non-conformités (**FSC-STD-FRA-02-2025** pour la France métropolitaine) est le fruit d'un travail lancé en 2021 de révision pour adapter les exigences d'une gestion forestière FSC aux enjeux de la France métropolitaine.

Dans ce cadre, un Groupe de Travail dédié a été formé par FSC France, composé d'acteurs répartis en 3 chambres : environnementale, économique et sociale, qui ont toutes le même poids dans les décisions. Ce Groupe de travail (GT Forêt) était une instance technique de co-construction des modifications des exigences du référentiel.

Objectif de l'approche par le risque

L'approche par le risque mise en place par FSC permet d'adapter les efforts de contrôle aux réalités du terrain. Cette méthode vise à rendre les audits FSC plus pertinents, en ciblant les exigences présentant les enjeux les plus significatifs, tout en allégeant le contrôle sur celles dont le risque de non-conformité est faible.

Ce mécanisme est conçu pour reconnaître l'évolution continue des performances des gestionnaires forestiers dans la mise en œuvre du référentiel de gestion forestière.

Le principe consiste à établir, à l'échelle nationale, une analyse des risques de non-conformités aux exigences du référentiel de gestion forestière). Pour ce travail, FSC France a formé un groupe de travail spécifique, intégrant des membres du GT Forêt, complété d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre des audits (organisme de certification et auditeur). Son rôle a consisté à établir, par consensus, les facteurs à prendre en compte pour déterminer i) la probabilité qu'une exigence soit non-conforme et ii) les principaux sujets de préoccupation des parties prenantes, sur lesquels une non-conformité pourrait être particulièrement impactante. Une fois la méthodologie adoptée, l'évaluation s'est basée sur des éléments objectifs et vérifiables.

L'analyse nationale servira de référence aux organismes certificateurs et aux auditeurs pour la conduite de leurs audits. En effet, les niveaux de risque peuvent varier en fonction de nombreux facteurs, et tous ne peuvent pas être évalués de manière adéquate au niveau national. Cela peut être dû, par exemple, à des éléments spécifiques du contexte local ou à certaines caractéristiques particulières de l'organisation certifiée ou en cours de certification, que seul un contact direct permet de connaître. C'est pourquoi les risques peuvent être adaptés par l'organisme de certification au niveau de l'organisation. Cette possibilité est prévue dans le cadre de la norme des audits de gestion forestière (**FSC-STD-20-007**).

L'objectif de ce document est de présenter l'application de l'approche par le risque par les organismes certificateurs, dès lors que l'analyse nationale aura été validée par FSC International.

Rappel sur les audits externes

Un cycle de certification FSC se déroule sur 5 ans, incluant 1 audit initial ou de renouvellement et 4 audits de suivi :



Figure 1 : Cycle de certification

Niveaux de risque appliqués aux indicateurs du référentiel de gestion forestière

Conformément à la procédure **FSC-PRO-60-010** qui encadre l'analyse de risque appliquée au référentiel de gestion forestière, 3 niveaux de risque sont possibles :

- faible,
- spécifié,
- non-désigné.

Le niveau de risque peut être appliqué au niveau du critère ou de chaque indicateur du critère. Pour la France, compte tenu de l'hétérogénéité du risque à l'échelle de certains critères, un niveau de risque a été désigné pour chacun des indicateurs du référentiel **FSC-STD-FRA-02-2025**. La méthode de désignation des risques est décrite dans le document suivant : **Note2_MethodeRBA_FR.pdf**.

Conduite des audits externes avant la mise en œuvre de l'approche (situation à ce jour)

Sans analyse nationale de risque, l'ensemble des exigences sont vérifiées lors de **l'audit initial** et lors de **l'audit de renouvellement**.

Lors des **audits de suivi**, toutes les exigences ne sont pas vérifiées : l'auditeur s'organise pour que, sur les 4 audits de suivi du cycle, l'ensemble des exigences soit vérifié au moins une fois. Pour les forêts de plus de 500 ha abritant des Hautes valeurs de conservation, l'auditeur doit aussi vérifier au cours de chaque audit de suivi, certaines exigences spécifiques (en lien avec la préservation des valeurs environnementales en général, et des HVC en particulier).



Figure 2 : Résumé des exigences contrôlées sans l'approche par le risque

Conduite des audits externes après la mise en œuvre de l'approche

Lorsque l'analyse nationale est validée, les organismes de certification l'utiliseront pour planifier leurs audits selon 2 situations :

- **Pour les organisations candidates à la certification ou certifiées depuis moins de 5 ans**, les niveaux de risque appliqués seront les mêmes que ceux de l'analyse nationale ;
- **Pour les organisations certifiées depuis plus de 5 ans**, l'organisme de certification peut ajuster les désignations de risque au niveau de l'organisation, afin de refléter sa connaissance de l'organisation, ainsi que les changements intervenus dans l'organisation (structure, rotation du personnel, mise en œuvre de mesures d'atténuation efficaces, résultats des audits précédents, etc.) ou dans le contexte :
 - o soit en le diminuant (une exigence à risque spécifié devenant ainsi une exigence à risque faible)
 - o soit en l'augmentant (une exigence à risque faible devenant ainsi une exigence à risque spécifié)
 - o soit en le définissant (une exigence à risque non-désigné devenant ainsi soit une exigence à risque faible, soit une exigence à risque spécifié).

Les modalités de contrôle restent inchangées pour les **audits initiaux** (évaluation de l'ensemble des exigences). Si les exigences à faible risque sont confirmées au niveau de l'organisation lors de l'audit initial, l'auditeur n'aura pas à rechercher activement des preuves de conformité à ces exigences lors des audits de suivi.

Pour les **audits de suivi**, l'auditeur doit rechercher activement des preuves de non-conformités :

- Chaque année, sur les exigences à risque spécifié,
- Au moins une fois sur les 4 audits de suivi pour les exigences à risque non-désigné.

Pour l'**audit de renouvellement**, l'ensemble des exigences à risque spécifié et à risque non-désigné sont évaluées.

À tout moment du processus, si des preuves démontrent une non-conformité de l'organisation sur une exigence à risque faible, le niveau de risque sera automatiquement revu (soit en risque spécifié, soit en risque non-désigné).

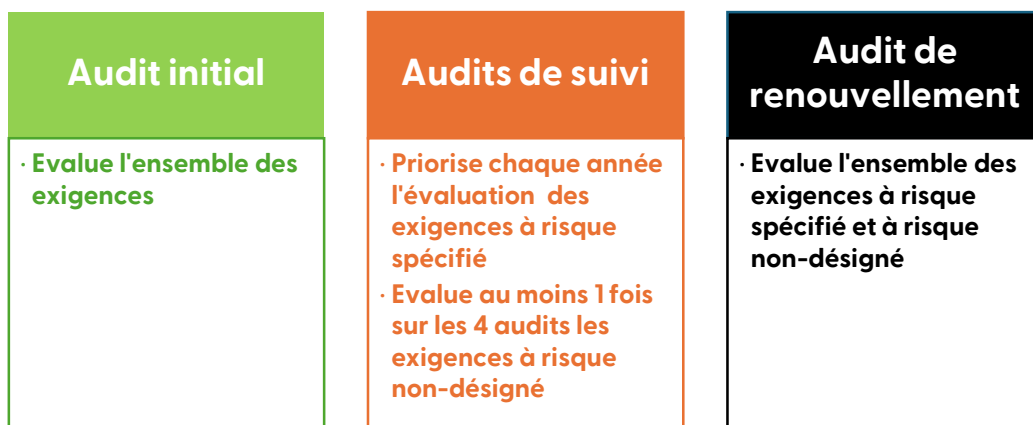


Figure 3 : Résumé des exigences contrôlées avec l'approche par le risque